

<https://enseignants.se-unsa.org/Deuxieme-mouvement-des-cadres-UNSS-la-campagne-2025-est-en-cours>



Deuxième mouvement des cadres UNSS : la campagne 2025 est en cours

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : lundi 5 mai 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La liste des postes de cadres UNSS non pourvus à l'issue de la première campagne de recrutement ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2025 a été publiée par le ministère. Nous la proposons ici et rappelons les modalités de candidature.

Les postes offerts au second mouvement

Les postes concernés sont ceux de :

- Directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur
- Directeur et directeur adjoint départemental, conseiller technique d'un IA-Dasen

>> [Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée 2025](#)

Les missions du cadre UNSS

Le directeur départemental ou régional devra, dans son territoire d'exercice :

- Piloter et gérer un service départemental ou régional
- Impulser et animer le sport scolaire dans l'académie ou le département
- Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives
- Organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS
- Construire des partenariats
- Assurer le suivi financier du service départemental ou régional

S'y ajoutent des missions d'expertise, concernant notamment la mise en œuvre du Plan national du sport scolaire second degré (PNDSS-2D) et l'accompagnement ou l'organisation d'événements nationaux ou internationaux.

Le détail des missions se trouve sur la page du ministère.

Qui peut candidater, quand et comment ?

La fonction de cadre UNSS est évidemment ouverte aux enseignants d'EPS mais pas seulement : les autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A peuvent également candidater.

Peuvent également y accéder les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré, par voie de détachement.

Les candidats ont **jusqu'au 12 mai 2025** pour transmettre leur dossier constitué du formulaire de candidature, d'un CV, d'une lettre de motivation et de toutes pièces attestant des qualifications et des compétences (diplômes ou formations complémentaires), et de l'expérience dans le monde associatif et sportif. Le dossier devra être transmis par voie hiérarchique :

- au recteur de l'académie concernée ;
- à la DGRH : mobilite.unss@education.gouv.fr ;
- à la direction nationale de l'UNSS : drh@unss.org

>> [Formulaire de candidature](#)